

COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mil Vingt Deux, le Neuf Décembre 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mme SAUNIER Sylvie, Mr MOAL Yann, Mme LEGAY Elise, Mr ANGER Franck, Mr COLARD Stéphane.

Absents excusés : Mme SANDOVAL Pascale (pouvoir à Mme SAUNIER), Mr GAINVILLE Cédryc, Mme DEHAIS Estelle, Mme HEBERT Isabelle (pouvoir à Mr LEFEBVRE), Mr QUESNEL Marcel, Mr LOZE Jean-François (pouvoir à Mr BOSSUYT).

Secrétaire de séance : Mr BOSSUYT Xavier.

La séance est déclarée ouverte.

OBJET : Décision modificative comptable n° 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide pour la comptabilité communale d'apporter les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

- Dépenses :

- 1326 - Autres établissements publics locaux + 6 153,94 €
- 001 - Déficit d'investissement reporté - 4 572,31 €

Recettes :

- 021 - Virement de la section de fonctionnement + 1 581,63 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses :

- 023 - Virement à la section d'investissement + 1 581,63 €
- 6413 - Personnel non titulaire + 10 000,00 €
- 60631 - Fournitures d'entretien + 2 000,00 €
- 6262 - Frais de télécommunication + 3 000,00 €
- 615221 - Bâtiments publics + 5 000,00 €
- 61551 - Matériel roulant + 3 000,00 €
- 6042 - Achat de prestation de service + 3 779,10 €
- 673 - Titres annulés sur exercice antérieur + 100,00 €

- Recettes :

- 002 - Excédent de fonctionnement reporté + 28 460,73 €

OBJET : Subvention exceptionnelle coopérative scolaire

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'octroyer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école primaire de Yébleron.

En effet, cette année la mairie a commandé les sapins pour ses bâtiments via les écoles de Yébleron. Le règlement de cette commande doit donc se faire par un virement à la coopérative.

Le montant total de la commande s'élève à 256 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l'école primaire de Yébleron pour un montant de 256 €
- Autorise Madame le Maire à effectuer le mandat de paiement correspondant.

OBJET : arrêt d'utilisation du service CESU

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Yébleron avait adhéré il y a plusieurs années au service des CESU pour permettre aux familles de régler les frais de garderie en chèques CESU.

Ce mode de règlement engendre des frais à la charge de la commune.

Il y a de moins en moins d'utilisateurs de ce service et il est donc évoqué la possibilité d'arrêter ce mode de règlement afin de ne plus en supporter le coût.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Se prononce pour l'arrêt du service CESU à compter du 1^{er} janvier 2023
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente décision.

OBJET : Fournitures des repas de cantine scolaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 4 novembre dernier pour la fourniture des repas de cantine avec la société La Normande, la mairie a été interpellée par les services de la Préfecture sur la non-conformité de la procédure effectuée par la commune.

Suite à plusieurs échanges, il en ressort que la commune aurait dû mettre en concurrence la Normande. Le contrat va être toléré pour l'année scolaire en cours mais il est vivement demandé à Madame le Maire d'entamer une procédure de consultation auprès de plusieurs prestataires.

Un courrier sera donc adressé prochainement à la Normande afin de les aviser que la date de fin de contrat est fixée à la fin de l'année scolaire 2022 - 2023 et qu'il n'y aura pas de tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les éléments ci-dessus énoncés par Madame le Maire
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches de consultation d'entreprises pour la fourniture des repas de cantine à partir de la rentrée de septembre 2023.
- Autorise en outre Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente décision.

Questions diverses :

- Madame le Maire explique que Madame HEBERT, absente excusée, souhaitait savoir où en est la transaction avec Monsieur MARELLE pour la vente de la Forge. Le dossier est toujours

d'actualité ; Monsieur MARELLE attend l'avis de son notaire sur la proposition de compromis de vente.

- Madame HEBERT souhaitait également que soit évoquée la possibilité de ne plus programmer les réunions de Conseil systématiquement le vendredi. Madame le Maire explique que cela est plus simple pour elle puisqu'elle ne travaille pas le vendredi après-midi et peut travailler sur la réunion avec les secrétaires.
- Madame le Maire explique que lors de la dernière assemblée générale des anciens combattants, Monsieur VASSE, Maire de Terres de Caux, a évoqué la possibilité que les communes versent une subvention à l'association. Cela sera étudié lors de la séance de vote des budgets.
- Madame le Maire explique également que Madame GILARDONI et Monsieur PAUMELLE de Caux Seine Agglo, vont prochainement lancer la procédure de consultation publique pour la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire.
- Monsieur LEFEBVRE explique au Conseil qu'il sollicite actuellement des devis auprès de plusieurs entreprises pour la rénovation de l'ancienne école maternelle.
- Madame PORET informe le Conseil que Logéal vient de remplacer l'ensemble des boîtes aux lettres de la résidence autonomie de la Hêtraie. Désormais le numéro de l'appartement figure sur chacune, ainsi que le nom de l'occupant.
- Madame PORET rappelle au Conseil que la distribution des colis de fin d'année aux anciens aura lieu le 16 et 21 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Mme Nathalie LEMESLE	M. Xavier BOSSUYT	Mme Céline PORET	M. Didier LEFEBVRE
Pour Mme Pascale SANDOVAL Mme Sylvie SAUNIER	M. Franck ANGER	Mme Elise LEGAY	M. Cédryc GAINVILLE
Mme Sylvie SAUNIER	M. Yann MOAL	Mme Estelle DÉHAIS	M. Stéphane COLARD
M. Marcel QUESNEL	Pour Mme Isabelle HÉBERT M. Didier LEFEBVRE	Pour M. Jean-François LOZÉ M. Xavier BOSSUYT	